

I - INSCRIPTION & REINSCRIPTION DES ELEVES

Réinscription en premières et terminales générales

♦ **MARDI 21 juin 2022 8h30-15h30** (entrée en 1^{ère}) **MERCREDI 22 juin 2022 8h30-12h** (entrée en Term.)

Réinscription 1ères et Terminales Pro, TCAP

♦ **par courrier postal (retour au plus tard le 25 JUIN 2022)**

Inscription entrants 2^{ndes} générales & professionnelles, 2^{ndes} CAP, 3^{Prépa}Métiers

♦ **LUNDI 4 JUILLET 2022 de 8h30 à 17h00** (voir précisions ENT Elie CARTAN)

Aucune inscription ne pourra avoir lieu en dehors de ces dates. En cas d'empêchement, le dossier (bien évidemment complet) pourra être remis par une tierce personne selon le même calendrier.

Si désistement ou inscription dans un autre lycée (une double affectation privé/public/autre académie, est possible sans que nous soyons informés), **prévenir immédiatement le secrétariat du lycée par courriel 'ce.0380073y@ac-grenoble.fr'**

Les dates et horaires de rentrée seront affichés à l'entrée du lycée quelques jours avant la rentrée et figureront sur l'ENT de l'établissement.

II - REGLEMENT INTERIEUR DU LYCEE – CHARTE DE LA LAICITE

Distribution à la rentrée scolaire pour signature.

III – ASSURANCE-CERTIFICAT DE SCOLARITE

Une copie de l'attestation d'assurance 2022/2023 (**responsabilité civile** et **individuelle accident**) sera transmise par mail (ce.0380073y@ac-grenoble.fr) avant le 20 septembre 2022 si cela n'a pas été fait à l'inscription. 3 certificats scolarité seront remis à tous les élèves dans la 1^{ère} quinzaine de septembre (**il est impératif de faire des copies, pas d'autre distribution dans l'année**).

IV - MANUELS SCOLAIRES - FOURNITURES - EQUIPEMENT

Les manuels scolaires sont fournis directement par la Région AURA à la rentrée pour tous les élèves, à l'exception des 3 PREPA METIERS. Les consommables (cahiers d'activités, etc...) sont à la charge des familles. La possession du PASS'Région est nécessaire pour tous les élèves. **Il est impératif de s'inscrire à l'adresse suivante** <https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/106-pass-region.htm>, ou sur l'appli Pass'Région pour pouvoir bénéficier des avantages de la carte « manuels scolaires, culture, sport, santé, etc... ». Les élèves recevront leur carte à leur domicile déjà créditée des différents avantages.

Les élèves entrant dans l'enseignement professionnel s'inscriront également pour la **bourse d'équipement destinée à l'achat du matériel de la spécialité et des équipements de sécurité obligatoires**, ils devront demander **le versement de la bourse au lycée** qui effectue **un achat groupé de l'équipement professionnel (code formation : 6 pour les 2^{ndes} CAP et 8 2^{ndes} BAC PRO)**.

Pour les fournitures scolaires, pas de liste, des demandes spécifiques pourront être communiquées à la rentrée par les enseignants.

V – RESTAURATION SCOLAIRE & INTERNAT

Le Pass'Région est obligatoire pour accéder à l'établissement par les portiques et pour prendre ses repas au restaurant scolaire.

L'obtention du Pass'Région se fait à la demande de la famille sur le site de la Région : <https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/106-pass-region.htm>

En cas de perte ou de détérioration une nouvelle demande devra être établie sans délai pour obtenir un nouveau Pass'Région.

Pour l'accès à la restauration, la facturation se fera en prépaiement au vu du nombre de repas consommés au prix unitaire de 4,20 €. Tous les élèves pourront choisir de prendre leur repas du midi au restaurant scolaire aux jours qui leurs conviennent. Pour les nouveaux élèves, l'identifiant et le mot de passe pour accéder à l'espace web famille seront communiqués par mail la dernière semaine d'août.. Cependant deux conditions préalables et indispensables sont à remplir :

- Avoir réservé en ligne via l'espace web famille avant 10h15 au plus tard le jour du repas. La possibilité de réserver ses repas sur une semaine ou un mois sera également disponible. L'information détaillée sur la réservation et le paiement en ligne sera diffusée à la rentrée prochaine.
- Avoir crédité son compte d'un montant suffisant soit en ligne via l'espace web famille, soit en espèces ou par chèque remis à l'intendance du lycée.

ATTENTION SI L'UNE DES DEUX CONDITIONS ENONCEES CI-DESSUS N'EST PAS REMPLIE L'ELEVE NE SERA PAS AUTORISE A PRENDRE SON REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE.

Pour les élèves internes le système de facturation au forfait est maintenu, avec la généralisation du prélèvement automatique mensuel, cette solution permet de « lisser » le coût de l'internat sur toute l'année scolaire (septembre à juin).

L'inscription à l'internat est définitive sauf information contraire de l'établissement à la fin de la période d'inscription. L'internat est ouvert du lundi soir (17h30) au vendredi matin (7h30) en période scolaire.

Pour l'année 2022, les tarifs annuels d'internat s'élèvent à (réactualisation au 1^{er} janvier 2023) : 1 560.00 €

Le départ de l'internat en cours d'année est susceptible d'entraîner le refus d'inscription à l'internat du lycée pour l'année suivante. Tout trimestre commencé est dû en totalité. L'avis aux familles est distribué aux élèves à chaque trimestre.

VI - BOURSE

Le montant annuel des bourses de lycée varie de 441 € (1^{er} échelon) à 936 € (6^{ème} échelon). Ce montant est versé en 3 fois (à chaque trimestre). S'ajoute pour les boursiers entrant en 2^{nde} Pro ou CAP une prime d'équipement de 341,71 € versé 1 fois dans la scolarité et pour les internes boursiers une prime comprise entre 327 et 672 €. Pour les élèves ayant obtenu une mention B ou TB au DNB s'ajoute une prime au mérite dont le montant varie de 402 € (1^{er} échelon) à 1002 € (6^e échelon).

VII - FONDS SOCIAL – FONDS REGIONAL D'AIDE A LA RESTAURATION

En cas de difficultés financières, après avis d'une commission spécifique une aide ponctuelle trimestrielle peut être accordée par le Chef d'établissement sur le fonds social lycéen ou sur le Fonds Régional d'Aide à la Restauration. Le dossier est téléchargeable sur l'ENT, il peut aussi être demandé à l'assistante sociale scolaire du lycée ou au secrétariat. Cette aide est ponctuelle et n'est pas automatiquement reconduite. Si nécessité la demande doit être renouvelée.

VIII - TRANSPORT SCOLAIRE

DOMICILIES DANS L'ISERE : Enregistrement sur le site www.isere.fr avant le 15 juillet 2022 ou par courrier avant le 5 juillet 2022. Information complémentaire : allo pack rentrée 0476003636 ou polepackrentree@cg38.fr

DOMICILIATION AUTRES DEPARTEMENTS : se renseigner auprès du secrétariat du lycée.